

PREFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS (PDA) DES MONUMENTS HISTORIQUES (MH)

RAPPORT DE PRÉSENTATION

Hôtel du Gouverneur

38 - 38 bis avenue du Maréchal Foch
et 29 rue Malesherbes 69 006 LYON



Eléments classés au titre des MH par arrêté du 4 août 2015 :
hôtel en totalité - logis des communs – cour et ses galeries – parcelle d'assiette

1) Localisation

L'Hôtel du Gouverneur militaire de Lyon se trouve au 38 de l'avenue Maréchal Foch dans le 6^e arrondissement du quartier des Brotteaux, proche des quais du Rhône à l'ouest et donnant sur la place Puvis de Chavanes à l'Est.

2) Historique et description

L'Hôtel Vitta, futur Hôtel du Gouverneur, est édifié dès 1859 par l'architecte Jean-Marie Anselme Lablatinière à l'initiative de Jonas Vitta, riche banquier d'origine italienne qui a fait fortune dans la soie. L'édifice est typique des hôtels particuliers du Second Empire à Lyon. Il est également remarquable au niveau de son décor, son état de conservation et sa situation dans le contexte urbain du plan Morand.

L'hôtel particulier occupe le cœur de son îlot et il est le premier bâtiment construit sur une parcelle traversante. La demeure se trouve dans la partie est de la parcelle et une cour au centre sépare le logis des communs qui donnent sur le 29 rue Malesherbes - ce bâtiment annexe abrite le garage à calèches, les écuries, la sellerie, le fenil et le logement du palefrenier. L'hôtel semble être un petit château à qui il ne manque qu'un jardin ou un parc. Les toitures et les façades sont travaillées sur cour et fonctionnelles sur rues. Cette composition est faite pour être admirée par les occupants de l'hôtel. La façade du bâtiment d'habitation est en pierre de taille, pierre de Villebois pour le rez-de-chaussée et pierre du Midi pour les niveaux supérieurs.

3) Enjeux de protection : justification du périmètre délimité des abords

La proposition de PDA s'appuie sur les points suivants :

Co-visibilité : Malgré l'implantation du bâti à proximité de la place Puvis de Chavannes qui permet d'ouvrir la façade de l'hôtel sur l'avenue Maréchal Foch, et le statut traversant de l'hôtel du gouverneur, la co-visibilité est restreinte autour du monument. En effet, le tissu en damier issu du plan Morand est dense et le monument n'est pas démarqué par une hauteur supérieure aux autres immeubles. Les limites du PDA sont formées à l'ouest par les quais du Rhône, à l'est par la rue Duguesclin. Au nord et au sud, malgré la largeur de l'avenue, un écran végétal créé par l'alignement d'arbres le long de l'avenue, restreint la co-visibilité du monument. Au nord, la rue Barrême marque la délimitation du périmètre, et au sud la proximité avec la place Maréchal Lyautey, dont la fontaine est également inscrite au titre des monuments historiques, restreint le périmètre de l'hôtel à la rue Tronchet.

Fait à Lyon, le 17 février 2020.

L'architecte des bâtiments de France,



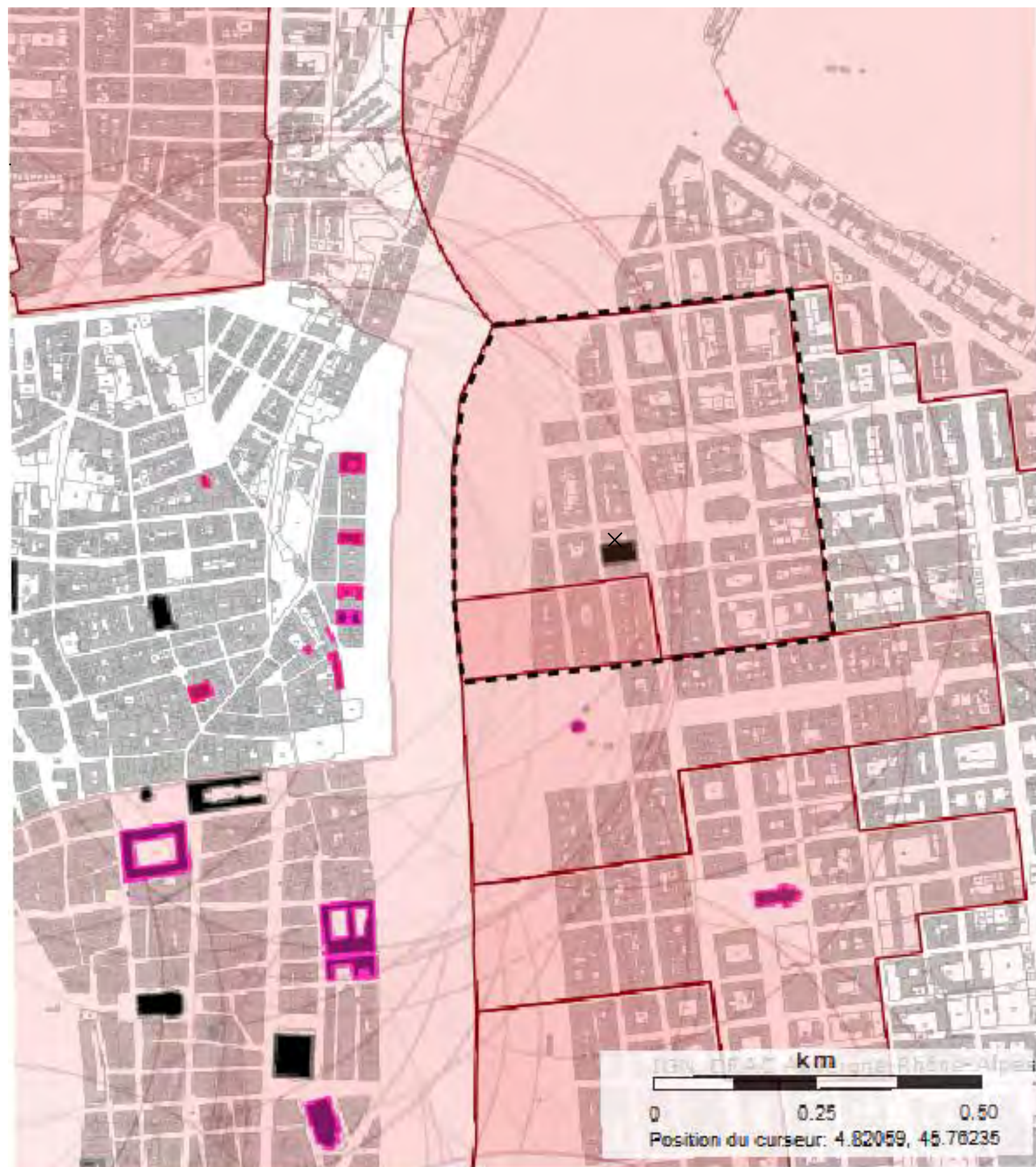
Marie DASTARAC

**PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS (PDA)
DES MONUMENTS HISTORIQUES**

HÔTEL DU GOUVERNEUR


38 - 38 bis avenue du Maréchal Foch et 29 rue
Malesherbes 69 006 LYON
(Monument historique classé par arrêté du 4 août
2015)

**PROJET DE TRACÉ DU PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ
DES ABORDS DES MONUMENTS
HISTORIQUES**




LEGENDE

Projets de PDA


 Abords MH

Périmètres des 500 mètres


 Périmètre MH


Immeubles classés ou inscrits


 En instance de classement


 Partiellement inscrit


 Inscrit

 Partiellement inscrit-Classé

 Partiellement classé

 Classé

 Par défaut

 Localisation du monument concerné